

Dans le cadre du contrat local d'éducation artistique nouvelle génération  
(CLEA+),

**la communauté de communes Cœur d'Ostrevent**

en partenariat avec

la direction régionale des affaires culturelles des Hauts-de-France,  
le rectorat de l'académie de Lille,  
la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Nord,

lance,

en vue de **deux résidences-mission se déployant  
du 27 janvier au 20 juin 2025,**

**Un appel à candidatures**  
en direction des artistes toutes disciplines

**Date limite d'envoi des candidatures :**  
**Dimanche 5 mai 2024**



# SOMMAIRE

1. LE CADRE DE LA RESIDENCE-MISSION .....	4
1.1 FOCUS SUR LE CLEA + .....	4
2. À PROPOS DU PRESENT APPEL ACANDIDATURE.....	5
2.1 LES CONDITIONS :.....	5
2.2 CALENDRIER.....	5
3. LES CONDITIONS FINANCIERES.....	8
4. LE TERRITOIRE D’ACTION ET LES PARTENAIRES .....	9
5. ACCOMPAGNEMENT .....	11
6. COMMUNICATION.....	12
7. TRANSITION .....	12
8. FAIRE ACTE DE CANDIDATURE.....	12
9. POUR PLUS D’INFORMATIONS .....	14
10. ANNEXE.....	15

# 1. CADRE DE LA RESIDENCE-MISSION

## 1.1 FOCUS SUR LE CLEA+

Animés par la volonté de réduire les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture en se donnant un objectif ambitieux de généralisation d'une éducation artistique et culturelle en faveur des enfants, des adolescents et des jeunes adultes de son territoire et en contribuant ainsi à la constitution de leur parcours d'éducation artistique et culturel, la communauté de communes Cœur d'Ostrevent est engagée depuis 2014 dans un contrat local d'éducation artistique (CLEA) en partenariat étroit avec la direction régionale des affaires culturelles des Hauts-de-France (DRAC), le rectorat de l'académie de Lille – délégation régionale académique pour l'éducation artistique et culturelle (DRAEAC) et la direction départementale des services de l'éducation nationale (DSDEN Nord).

Le CLEA est désormais un dispositif ancré sur le territoire et bien connu des partenaires. Après deux conventions successives et une année de transition, les partenaires ont souhaité renouveler leur engagement au travers d'un contrat de nouvelle génération se déployant sur trois années scolaires (2024-2025 ; 2025-2026 ; 2026-2027). Ce dernier est une réponse ajustée à la réalité et aux spécificités du territoire (culturelles, naturelles, sociales, économiques, etc.). Il permettra notamment de poursuivre la sensibilisation des différents réseaux de professionnels afin de démultiplier les apports auprès des publics dont ils ont la responsabilité. Seront notamment ciblés les professionnels de la petite enfance ainsi que les professionnels des établissements sanitaires et médico-sociaux.

Dans ce cadre, la communauté de communes Cœur d'Ostrevent propose chaque année cinq résidences-mission annuelles à rayonnement intercommunal à savoir :

- ✓ *2 résidences-mission dès 3 ans en temps scolaire sans toutefois être excluant des temps périscolaire et extrascolaire*
- ✓ *1 résidence-mission tout au long de la vie*
- ✓ *1 résidence-mission des tout-petits de 0 à 3 ans*
- ✓ *1 résidence-mission d'appui-artistique ciblant les professionnels œuvrant dans les champs de la santé et du handicap*

Les partenaires précités, soutiennent ce CLEA nouvelle génération sachant qu'ils peuvent s'appuyer sur la force et l'énergie collectives des acteurs locaux de l'éducation artistique et culturelle, qu'ils soient professionnels de la culture, enseignants, animateurs, éducateurs, médiateurs, travailleurs sociaux, professionnels de la santé, etc.

Une résidence-mission ne se confond pas avec une résidence de création puisqu'il n'y a dans ce cadre, ni enjeu de production, ni enjeu de commande d'œuvre. Pour l'artiste-résident, il s'agit de s'engager dans une démarche expérimentale d'action culturelle, au sens large, donnant à voir et à comprendre auprès des publics cités ci-dessous la recherche artistique qui l'anime ainsi que les processus de création qu'il met en œuvre.

## 2. À PROPOS DU PRESENT APPEL A CANDIDATURES

Il est recherché, en vue des deux résidences-mission qui vont se déployer sur le territoire de la communauté de communes Cœur d'Ostrevent, deux artistes ou collectifs d'artistes professionnels de tous domaines d'expression.

**Les artistes ou équipes artistiques candidats doivent pouvoir fédérer autour de leur présence et de leurs œuvres une large communauté scolaire d'enfants et de jeunes, dès 3 ans et sans limite d'âge, ainsi que leur famille et leur entourage. Les établissements scolaires seront visés en premier lieu sans toutefois exclure les structures des temps péri et hors scolaire. Les partenariats entre établissements scolaires et structures du hors temps scolaire seront en ce sens fortement encouragés afin de contribuer au parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC) qui doit être garanti à chaque jeune dans ses différents temps.**

### 2.1 LES CONDITIONS :

- L'artiste ou l'équipe artistique candidat(e), étant français ou étranger, a à son actif une production conséquente et doit être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente la résidence-mission.
- Il est également en capacité de fédérer autour de sa présence et de son œuvre une large communauté scolaire, éducative, associative, culturelle, sociale et médicale.
- Il doit être autonome dans ses déplacements et disposer d'un véhicule personnel et donc d'un permis de conduire en cours de validité.
- Une attention particulière sera portée aux candidats dont la démarche est régulièrement ou ponctuellement traversée par un intérêt portant sur le numérique.
- L'artiste ou le collectif d'artistes sera appelé à résider effectivement sur le territoire et à se rendre disponible, de manière exclusive, pour la mission aux dates ci-dessous précisées.

### 2.2 CALENDRIER

Il s'agit d'une résidence de quatre mois pleins, consécutifs, dont les dix-sept semaines et demi de présence effective (90 jours) sont réparties sur la période **du lundi 27 janvier au vendredi 20 juin 2025** (avec deux coupures aux vacances scolaires du 08/02 au 23/02 et du 05/04 au 21/04).

La résidence s'organise de la manière suivante :

#### - **Découverte/immersion en amont des résidences-mission**

Une semaine de découverte du **lundi 9 au vendredi 13 décembre 2024 (dates à confirmer)** est proposée en amont du démarrage de la résidence afin que les artistes retenus puissent se familiariser avec le territoire d'action, affiner leur compréhension du cahier des charges de la résidence-mission et envisager le plus en amont possible les temps de diffusion.

- **Un temps de présentation** : Une rencontre autour de l'univers artistique sera organisée à destination des professionnels concernés par la résidence, et pour lequel la présence des artistes

et/ou collectifs d'artistes retenus est obligatoire. Cette rencontre sera organisée en trois temps :

- Première partie de vingt minutes pour la présentation de la Compagnie (avec des supports comme la vidéo, des photos, expériences déjà réalisées...)
- Deuxième partie de vingt minutes de mise en pratique de votre savoir-faire (à travers des ateliers de découverte à réaliser in situ) avec le public présent et enfin prise de rendez-vous à l'issu avec les structures présentes.
- Troisième partie de vingt minutes pour un temps d'échange avec les partenaires présents et pouvoir programmer un rendez-vous individuel avec les structures pour prendre contact et développer leur projet à planifier majoritairement du 11 au 14 décembre 2024.

Ce temps aura lieu

- Le **lundi 9 décembre 2024 de 10h à 12h** (*date sous réserve de confirmation*) pour la rencontre avec le service culture.
- Le **mardi 10 décembre 2024 de 17h à 18h** (*date sous réserve de confirmation*) pour la première résidence scolaire.
- Le **mardi 10 décembre 2024 de 18h à 19h** (*date sous réserve de confirmation*) pour la deuxième résidence scolaire.

**Une journée de découverte du territoire aura lieu le jeudi 12 décembre 2024 afin de permettre aux artistes retenus de se familiariser avec le territoire.**

#### - **Déploiement de la résidence-mission**

Au cours de cette seconde phase d'une durée de 17 semaines et demi, les artistes rencontrent un grand nombre de partenaires potentiels dont les équipes d'enseignants et/ou de professionnels de l'éducatif, du périscolaire et du hors temps scolaire : animateurs, éducateurs, médiateurs, professionnels de la culture, de l'action sociale, de la santé, de la justice ou d'autres collectivités, etc. A cette occasion, les équipes rencontrées sont également invitées à présenter aux artistes accueillis en résidence leur propre contexte d'exercice professionnel, leur quotidien. Elles évoquent aussi ce qui dans la démarche et l'œuvre des artistes leur paraît susceptible d'interpeller, de toucher, de faire se questionner les enfants, les adolescents, les adultes dont elles ont la responsabilité.

Cette phase permet la mise en œuvre d'actions, certes légères et, à priori, éphémères mais délibérément artistiques en direction des publics dont ces professionnels ont la responsabilité. Des temps de restitution mettant en relief les gestes artistiques coréalisés pourront être organisés au sein des structures sans que cela ne constitue un objectif en soi.

**Il est à préciser que le nombre de structures participantes est limité à 20 par résidence. Les projets se déployant à l'échelle d'un établissement ou de plusieurs classes ainsi que les projets « inter-structures » seront encouragés.**

**S'il y a trop de participants, un choix collégial sera réalisé par l'équipe du service culture, l'artiste et le rectorat. Le but étant de faire participer tout le monde sur le principe de roulement d'une année à l'autre.**

En complémentarité de ces actions, la collectivité souhaite par ailleurs décliner d'autres temps :

- **Un temps de diffusion :**

Des temps de diffusion du répertoire artistique sont également prévus. À l'occasion de l'opération « Par cœur et par mots », la collectivité souhaite mettre en place un temps de diffusion en bibliothèque courant du mois de mars proposant un temps de pratique artistique et un temps de restitution / diffusion en fin de journée. En fonction du budget, un autre temps de diffusion pourra être envisagé au sein d'une autre structure (théâtre de Somain, Centre historique minier de Lewarde, etc.)

- **Une journée professionnelle destinée aux professionnels/ parents le samedi 26 avril 2025 de 10h à 17h** (date sous réserve de confirmation) : afin de transmettre aux professionnels/aux parents, des méthodes, des outils et gestes artistiques qu'ils pourront réinvestir après la résidence-mission. Cette journée se décline en deux temps : une partie théorique le matin et une partie d'expérience sensible l'après-midi.

Dans cet objectif d'outiller durablement les professionnels du territoire, la collectivité souhaite créer une malle pédagogique qui pourra être mise à disposition des bibliothèques et structures du territoire afin de prolonger les gestes artistiques au-delà de la période de résidence. Cette malle sera co-construite avec l'équipe du service culturel et adaptée à l'univers artistique et la pratique de l'artiste résidence. A titre d'exemple :

- Michel Boucher, illustrateur, a laissé une malle de ses ouvrages, et des exemplaires de livrets créés avec les participants lors de sa résidence-mission.
  - L'échappée belle, a laissé une malle tout-petits avec des albums jeunesse adaptés et des accessoires (instruments de musique, balles lumineuses, etc.)
  - Cie Balles et Pattes, a créé une malle/valise de magie pour apprendre des petits tours de magie.
- **Un temps de clôture** le mardi 3 juin 2025 à 18h ou le vendredi 6 juin 2025 à 18h (dates sous réserve de confirmation) : festif et convivial, ce temps sera l'occasion de réunir l'ensemble des partenaires de toutes les résidences-mission et les habitants afin de valoriser les gestes artistiques proposés de janvier à juin.

Nous demandons à l'artiste ou équipe artistique d'indiquer dans son dossier ses indisponibilités pour la session.

### 3. CONDITIONS FINANCIERES

Les contributions respectives de la communauté de communes Cœur d'Ostrevent et de la direction régionale des affaires culturelles des Hauts-de-France permettent la rétribution de l'artiste ou de l'équipe artistique.

L'allocation de résidence pour un artiste est fixée à 12 000 euros (allocation calculée sur la base de 3 000 euros net par mois). Il est précisé ici que le coût total employeur pour la durée de la résidence ne peut excéder en aucun cas 24 000 euros (coût ajusté en fonction du statut des artistes et/ou du régime auquel ils sont affiliés). Ce montant correspond au coût total employeur (salaires et charges, cotisations et taxes s'y attachant) et aux droits d'auteur pour les résidents concernés. Le montant est le même pour un ou deux artistes répondant dans le cadre d'une même compagnie ou collectif.

L'allocation de résidence a vocation à couvrir la mission dans son intégralité, à savoir :

- Les rencontres avec des équipes de professionnels de l'enseignement, de l'éducatif, du hors temps scolaire, etc. susceptibles de déboucher sur :
  - des propositions d'actions de médiation démultipliée
  - des créations conjointes de « gestes artistiques »,
- l'accompagnement artistique de ces propositions d'actions de médiation et de ces créations.

**Il est par ailleurs précisé que le cadre d'emploi le plus approprié en ce qui concerne les actions de médiation et d'action culturelle est le régime général.**

Toutefois, pour les artistes relevant du régime de l'intermittence, il est signalé qu'une partie de la mission, la composante diffusion en l'occurrence, si elle est bien conforme au descriptif et règles en vigueur pour ce statut, peut faire l'objet d'une rémunération au cachet quand la nature de l'activité le permet. Cela représente au maximum 30 % de la mission, et donc, le cas échéant de la rémunération totale.

Pour les artistes relevant du statut d'artiste-auteur, une partie de la mission peut faire l'objet d'un versement de droits déclarables à l'URSSAF. Il s'agit essentiellement de sa composante diffusion, si elle est bien conforme au descriptif et règles en vigueur au sein de chacune de ces associations d'artistes. Cette composante diffusion est estimée à 30 % maximum de la mission et donc, le cas échéant, à 30 % maximum du montant du coût total employeur.

- Les frais relatifs à l'hébergement sont pris en charge par la communauté de communes (remboursement sur présentation de justificatifs) **à hauteur maximale de 4 000 euros TTC** pour chaque résident. La réservation de l'hébergement est à l'initiative de l'artiste ou de l'équipe artistique. Lors de la semaine d'immersion, un guide de présentation du territoire et une liste des possibilités d'hébergement sera remis. Les artistes ou l'équipe artistique résidant à proximité du territoire peuvent faire le choix d'être hébergés ou non. Il est toutefois précisé que dans ce cas particulier, le forfait transport restera le même.
- Les frais de déplacement sur le territoire d'action sont pris en charge sur la base d'un **forfait de 1 000€ TTC maximum pour la période de résidence**. En revanche, les voyages du lieu de domicile au territoire de résidence ainsi que les repas sont à la charge des artistes.

- Selon les besoins, une **enveloppe pour l'achat ou la location de matériel peut être allouée (montant plafonné à 1 000€ TTC)**. Tout besoin sera à justifier à la communauté de communes Cœur d'Ostrevent pour validation. Le matériel restera propriété de de l'intercommunalité à l'issue de la résidence.
- Afin de mettre en avant le travail des artistes, une **enveloppe peut être allouée pour la diffusion d'œuvres nécessitant des moyens supplémentaires. Ces diffusions donneront lieu à un avenant à la convention**

Les conditions de diffusion des œuvres déjà existantes de l'artiste, dans les lieux dédiés ou non, seront étudiées et également contractualisées avec la collectivité.

Merci de nous transmettre vos disponibilités pour diffusion sur le territoire, ainsi que vos dates de représentations/impératifs déjà fixées.

Un contrat de résidence spécifiant les engagements respectifs de la collectivité, de l'artiste ou de l'équipe artistique résident est signé avant le début de la résidence- mission.

## 4. LE TERRITOIRE D'ACTION ET LES PARTENAIRES

La communauté de communes Cœur d'Ostrevent, territoire d'action sur lequel se déploie la résidence-mission, compte une population d'environ 73 000 habitants.

Ce territoire regroupe 20 communes : Aniche, Auberchicourt, Bruille-lez-Marchiennes, Écaillon, Erre, Fenain, Hornaing, Lewarde, Loffre, Marchiennes, Masny, Monchecourt, Montigny- en-Ostrevent, Pecquencourt, Rieulay, Somain, Tilloy-lez-Marchiennes, Vred, Wandignies-Hamage, Warlaing.

Il est utile de préciser que :

- 40% de la population a moins de 30 ans ;
- 27,1% n'a pas de diplôme ;
- la densité de population est moyenne (513,6 habitants/m<sup>2</sup>) ;
- 19,2% de la population est au chômage
- Les 15-24 ans représentent 8 352 individus : 3 389 sont actifs (40.6%)mais seulement 1 986 sont actifs ayant un emploi (23.8%)

Pour plus d'informations, la fiche INSEE du territoire de l'agglomération est consultable sur : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=EPCI-245901152>

La politique culturelle conduite par Cœur d'Ostrevent participe au déploiement d'un développement culturel homogène sur son territoire, en partenariat avec les communes et le réseau associatif culturel. Elle vise à développer l'accès et à l'attrait de tous les habitants à la culture sur son territoire peu pourvu en équipements culturels et où l'accès à l'emploi reste difficile.

Elle se décline en 4 axes :

- Développer l'attrait culturel des habitants
- Nourrir l'éveil culturel et artistique dès le plus jeune âge
- Animer le réseau musical des pratiques amateurs
- Développer le réseau de Lecture Publique

La politique culturelle se construit grâce aux soutiens financiers du Ministère de la Culture et du Département (réseau départemental de développement culturel en milieu rural). Elle compte aussi parmi ses partenaires la Médiathèque Départementale du Nord et l'Éducation Nationale.

Depuis le 1er juillet 2019, la collectivité a lancé un réseau de lecture publique fédérant 9 bibliothèques en 2019 puis 7 autres bibliothèques en 2021 (soit 15 bibliothèques en réseau sur les 16 du territoire) offrant le même service aux habitants (portail, réservations et accès à l'offre à distance). Une programmation culturelle régulière est co-construite entre l'intercommunalité et les bibliothèques associée à quatre temps forts : les Nuits de la Lecture en janvier, Festival « Par cœur et par mots » en mars, la fête du réseau l'été et « Lire en Ostrevent » en octobre/novembre. Des actions spécifiques pourront être envisagées entre les artistes retenus et le réseau de bibliothèques.

Une saison culturelle est également proposée tout au long de l'année aux habitants proposant de manière gratuite spectacles et ateliers découverte.

Le territoire est traversé par trois circonscriptions scolaires : Douai-Waziers, Douai-Cantin, Douai-Rieulay. Cela représente pour :

- l'enseignement public et privé :
  - 92 écoles primaires (maternelles et élémentaires)
  - 7 collèges
  - 6 lycées et lycées professionnels

Il existe également sur le territoire intercommunal des structures et associations dirigées vers les différents publics en dehors du temps scolaire : des structures culturelles, de loisirs ou sociales qu'il est intéressant de porter à la connaissance des différents artistes-candidats, citons sans être toutefois exhaustif :

- Sphère culturelle :
  - 16 bibliothèques
  - Le centre historique minier à Lewarde
  - Un cinéma (de 100 places) à Aniche
  - Un théâtre (850 places) à Somain
- Sphère sociale :
  - 6 centres sociaux
- Sphère petite enfance:
  - Le relais Intercommunal Petite Enfance Scarpe Escaut (RISEPE)
  - 5 relais petite enfance (RPE)
  - 5 maisons d'assistantes maternelles (MAM)
  - 9 crèches ou micro-crèches

- Sphère sanitaire et médico-sociale :
  - 2 instituts médico-éducatifs (IME)
  - 5 maisons de retraite / E.H.P.A.D
  - 1 centre hospitalier
  - 4 foyers de vie

Ces différents établissements et structures constituent autant de lieux potentiels de diffusion, de rencontre, de médiation et de construction conjointe de gestes artistiques.

## 5. ACCOMPAGNEMENT

La **communauté de communes Cœur d'Ostrevent** (service culturel), a accepté d'être, en lien étroit avec les autres partenaires à l'initiative des résidences-mission, l'opératrice de l'action. À ce titre, elle :

- accompagne chaque artiste/équipe-résident afin de le guider dans sa découverte du territoire ;
  - veille aux bonnes conditions de son séjour et de son travail ;
  - organise techniquement la résidence avec le concours des communes, des structures culturelles et associatives, des établissements scolaires (premier et second degrés) souhaitant s'associer à l'action ;
  - veille particulièrement à la diffusion maximale de l'œuvre de chaque artiste/équipe, tout au long de la résidence (et si possible, en amont, de celle-ci voire à son issue) sur l'entièreté du territoire d'action ;
  - facilite avec le concours actif des inspecteurs de l'éducation nationale, des conseillers pédagogiques, des principaux, des proviseurs et des professeurs référents, les rencontres avec les équipes pédagogiques et aide à la réalisation des gestes artistiques qui peuvent en naître ;
  - facilite avec le concours actif des communes et des responsables du monde associatif les rencontres avec les équipes d'animateurs ou d'éducateurs et aide à la réalisation des gestes artistiques qui peuvent en naître ;
  - organise la communication en faveur de cette résidence et le plus en amont possible, auprès des structures culturelles du territoire et de l'ensemble de ses habitants, elle suit également la relation aux médias ;
- assure la gestion administrative de la résidence (paiement de l'artiste/équipe, gestion du budget...).

**Les services locaux de l'éducation nationale, pour leur part :**

- accompagnent chaque artiste et les équipes enseignantes (écoles, collèges, lycées et lycées professionnels) dans l'élaboration et la réalisation des gestes artistiques avec notamment le concours des professeurs-missionnés ou conseillers pédagogiques référents désignés par l'éducation nationale ;
- organisent des temps de formation en relation étroite avec l'artiste permettant aux enseignants des premier et second degrés, de faire connaissance, de manière préalable à sa venue, avec les artistes retenus.

## 6. COMMUNICATION

Nul habitant du territoire concerné n'étant censé ignorer la présence de l'artiste ou du collectif et de ses productions artistiques, les différents partenaires réunis autour de la résidence-mission s'engagent à les rendre visibles aux yeux de la population, en n'oubliant pas que les enfants et les jeunes sont les premiers concernés.

Au moment de l'envoi et de la mise en ligne de ce présent appel à candidatures, toute une information s'élabore à destination des établissements scolaires pour préparer l'accueil des artistes et favoriser l'appropriation de la résidence. Cette information spécifique est placée sous l'autorité des responsables académiques, départementaux et locaux de l'éducation nationale.

Une information similaire est lancée par la communauté de communes Cœur d'Ostrevent en direction des différents acteurs de l'action éducative (temps périscolaire et hors scolaire) pouvant être concernés par la résidence-mission.

Elle assure par ailleurs la communication, le plus en amont possible, auprès des structures culturelles du territoire et de l'ensemble de ses habitants, elle suit également la relation aux médias.

## 7. TRANSITION

Pour s'engager vers une transition globale, il est essentiel que les acteurs du secteur culturel, au même titre que ceux d'autres champs, économiques ou sociaux, s'interrogent sur leurs propres pratiques, qu'ils s'agissent des modes de production, des processus à l'œuvre au sein même des contenus artistiques ou des pratiques. Le présent appel à candidatures invite ainsi les artistes à se saisir pleinement de cet enjeu dans ses dimensions sociale, sociétale environnementale en faisant émerger des propositions et des espaces de dialogue inédits tenant compte :

- du principe de modération en initiant des pratiques plus durables privilégiant notamment le réemploi, la réutilisation et le recyclage, la valorisation des ressources locales et des patrimoines, etc. ;
- de la sobriété numérique afin de concourir à la réduction de l'empreinte numérique culturelle ;
- des mobilités en conciliant le défi d'aller chercher de nouveaux publics, de toucher la jeunesse, tout en réduisant l'impact carbone de leur mobilité qui est l'une des premières sources d'empreinte carbone de la culture ;
- des enjeux environnementaux afin d'inventer les territoires et les paysages de demain ;
- de la diversité et des droits culturels en favorisant les interactions entre les cultures.

## 8. FAIRE ACTE DE CANDIDATURE

Chaque artiste ou équipe artistique intéressé par cette offre est invité avant toute chose :

- À prendre connaissance, le plus attentivement possible, de l'appel à candidature et des divers documents culturels téléchargeables sur le site de la communauté de communes.
  - À bien appréhender les données territoriales présentées dans le paragraphe « le territoire d'action et les partenaires locaux »
  -

Pour faire acte de candidature, **il convient d'adresser, par voie électronique** SOUS FORMAT PDF dans un SEUL DOSSIER:

- Une note d'intention **d'une page maxi**. Cette lettre est l'occasion d'illustrer votre capacité à vous adapter aux publics cibles, à proposer un temps professionnel, à utiliser les outils déjà disponibles et aussi d'évoquer les pistes que vous proposez d'emprunter en vue de la réalisation de gestes artistiques.
- Un **curriculum vitae**
- Un **dossier artistique de 10 pages maxi** présentant vos productions significatives et plus particulièrement vos expériences de transmission (ateliers, CLEA, ARTS, PEPS, etc...),
- Une **liste d'une page de vos œuvres/productions artistiques disponibles à des fins de diffusion** pendant le temps de résidence.
- Une **synthèse de votre candidature d'une page maxi** alimentée par des photos de votre démarche/pratique artistique, vos motivations, de vos expériences et de vos pistes d'actions imaginées **spécifiquement pour le territoire** de Cœur d'Ostrevent.

**Le recours à la vidéo est recommandé afin que le jury puisse saisir rapidement votre pratique artistique, vos motivations et vos expériences.**

**ANNEXES à fournir à part du dossier PDF :**

1. Un formulaire d'inscription à compléter (joint en annexe à l'appel à candidatures)
2. Une copie du **permis de conduire** en cours de validité pour chaque artiste
3. Dossiers artistiques/présentations de vos œuvres artistiques et fiche technique le cas échéant (spectacles, concerts, expositions, etc...)

**Les candidatures sont à envoyer à l'adresse électronique suivante :**

[alariviere@cc-coeurdostrevent.fr](mailto:alariviere@cc-coeurdostrevent.fr)

**pour le dimanche 5 mai 2024 dernier délai.**

(Objet: **Candidature CLEA SCOLAIRE – Cœur d'Ostrevent** suivi du nom de l'artiste).

**NOTA BENE : Privilégier l'envoi via WeTransfer.**

Les différentes candidatures reçues sont examinées par un comité de sélection réunissant des représentants de différents partenaires locaux du CLEA le 28 mai 2024.

A l'issue du processus de présélection effectué par les différents partenaires du programme des résidences-mission du CLEA, il est possible que ceux-ci émettent le souhait d'entretiens complémentaires, à distance, avec les candidats présélectionnés. **Ces entretiens se dérouleront le jeudi 30 mai et vendredi 31 mai 2024.**

**Les noms des artistes retenu(e)s seront annoncé(e)s le vendredi 31 mai 2024 au plus tard.**

## 9. POUR PLUS D'INFORMATIONS

Emeline Ducrocq

Responsable du service culture

 03 27 71 37 35

 [educrocq@cc-coeurdostrevent.fr](mailto:educrocq@cc-coeurdostrevent.fr)

Aurélie Larivière

Médiatrice culturelle

 03 27 71 37 87

06 37 64 15 53

 [alariviere@cc-coeurdostrevent.fr](mailto:alariviere@cc-coeurdostrevent.fr)

Béatrice Pennequin

Coordinatrice Lecture Publique

 03 27 71 37 63

 [bpennequin@cc-coeurdostrevent.fr](mailto:bpennequin@cc-coeurdostrevent.fr)

Site internet de Cœur d'Ostrevent :

<https://www.coeurdostrevent.fr/>

Portail internet des bibliothèques de Cœur d'Ostrevent :

<https://www.bibliotheque.cc-coeurdostrevent.fr/>

Site internet de la DRAC Hauts-de-France <http://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Hautsde-France/Politique-et-actions-des-services/Pole-Publics-Territoires-et-Industries-culturelles/Actionculturelle-et-territorial>

## 10. ANNEXE

### BULLETIN d'INSCRIPTION

A retourner au plus tard le **dimanche 5 mai 2024** dernier délai

Compagnie/association représentée :.....  
Adresse postale :.....  
Commune :.....  
  
Tél :.....  
  
Mail :.....

**Compagnie ou artiste souhaitant participer à l'une des résidences-mission scolaire** : du lundi 27 janvier au vendredi 20 juin 2025

- Nom et prénom :
- Nom et prénom :
- Nom et prénom :

**Compagnie ou artiste souhaitant participer à la résidence-mission tout au long de la vie** : du lundi 27 janvier au dimanche 8 juin 2025

- Nom et prénom :
- Nom et prénom :
- Nom et prénom :

**Compagnie ou artiste souhaitant participer à la résidence-mission des tout-petits** : du lundi 31 mars au samedi 14 juin 2025

- Nom et prénom :
- Nom et prénom :
- Nom et prénom :

Préciser vos dates de représentations possibles : (merci de transmettre les fiches techniques et photos)

.....  
.....

A renvoyer à :

Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent  
Service Culturel  
Allée du bois  
59287 LEWARDE

OU  
par mail : [alariviere@cc-coeurdostrevent.fr](mailto:alariviere@cc-coeurdostrevent.fr)